

NOTE DE SYNTHÈSE

PRÉSENTATION DE L'OBJET DE LA PROCÉDURE

Brec'h est une **commune littorale** par sa situation sur un estuaire en aval de la limite transversale de la rivière d'Auray, Ainsi, le SCoT n'identifie ni **espaces proches du rivage** sur la commune, ni **bande des 100 m** au regard de sa configuration en fond d'estuaire.

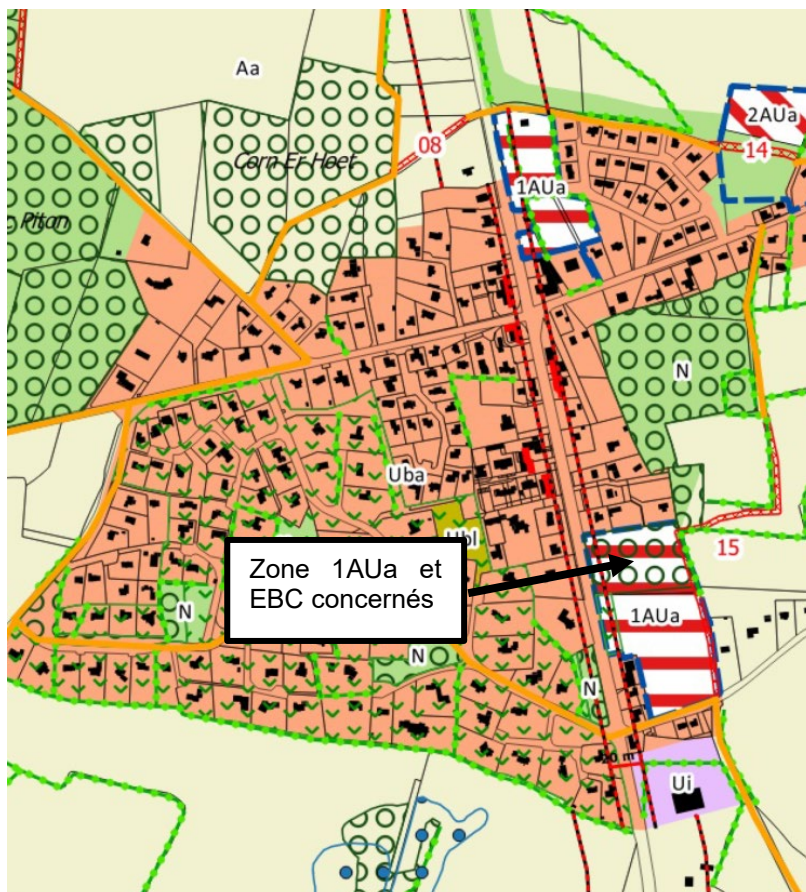
Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur sur le territoire de Brec'h a été approuvé le **27 mai 2019**. Le conseil municipal de Brec'h a décidé d'engager une procédure de Révision allégée n°1 du PLU le 5 juillet 2021.

La présente procédure porte sur une Révision allégée n°1 du PLU ayant pour objet la diminution d'un espace boisé classé au lieu-dit Corn er Hoët.

POURQUOI CETTE ÉVOLUTION ?

Un espace boisé classé qui couvre une **surface de 9 827 m²** a été créé au Nord d'une zone d'extension 1AUa de 27 000 m² environ du PLU située en limite Est du secteur de Corn er Hoët.

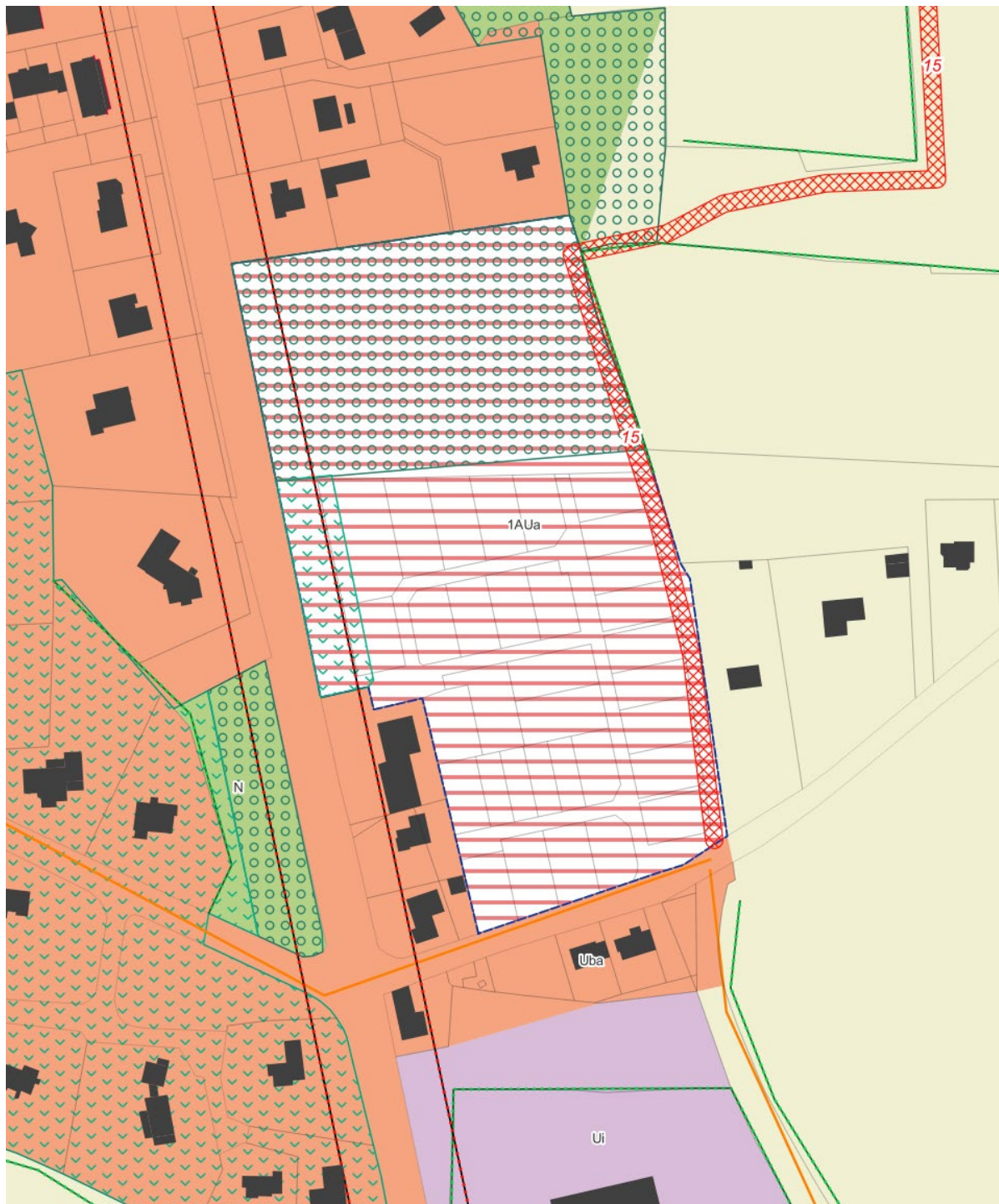
Localisation du secteur 1AUa et de l'espace boisé classé concernés :



Le secteur identifié comme un EBC « espace boisé classé » au PLU situé au Nord de la zone 1 AUa ne correspond pas à un boisement remarquable de qualité. Il est proposé de conserver un EBC sur la partie Ouest et Nord de la parcelle concernée ZK n° 141.

Le règlement graphique et le document sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation seront modifiés.

EBC sur site avant modification : 9 827 m²



EBC sur site après modification : 2 729 m²

